



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 Avril 2019

ACCA Saint Hubert du Col de l'Arc
N° d'agrément : W381013264
Commune de Saint Paul de Varces

Les membres de l'ACCA ont été convoqués par affichage au lieu habituel de la Mairie et au local ACCA, 10 jours avant la tenue de l'assemblée générale.

Une copie de la feuille de présence est jointe au compte rendu.

Voix des présents	37
Voix des pouvoirs	26
Total des voix	63

Il a été fait mention dans la convocation effectuée par voie d'affichage l'ordre du jour :

- 1) Rapport Moral.
- 2) Bilan Financier 2018/2019.
- 3) Compte Prévisionnel 2019/2020.
- 4) Prix des Cartes.
- 5) Cartes Sanglier.
- 6) Chasseur Etranger.
- 7) Cartes Journalières.
- 8) Permanence pour la Vente des Cartes.
- 9) Petits Gibiers.
- 10) Chefs d'Equipe.
- 11) Réalisation, Demande et Attribution du Plan de chasse.
- 12) Chamois/Mouflons.
- 13) Chevreuils.
- 14) Sangliers.
- 15) Secteurs Chamois / Mouflon.
- 16) Corvées.
- 17) Contrôle des Bêtes.
- 18) Règlement du Dépôt des Fiches de Tour.
- 19) Déplacement d'une Réserve.
- 20) Modification du RI pour les Dates de Fermeture.
- 21) Comptage.

Lors de l'Assemblée Générale, il a été présenté et décidé :

1) **Rapport Moral** :

- Même si l'année s'est déroulée sans trop de problèmes au niveau de la chasse et surtout sans accident, Plusieurs préoccupations m'interpelle, la nouvelle loi chasse, la responsabilité des dégât et la plus préoccupante le loup.

Qu'implique la Nouvelle loi Chasse :

La sécurité

- Il sera obligatoire pour tous les chasseurs de faire une formation sécurité tous les 10ans.

Le permis national à 200€

- Le vrai faux cadeau de 200€ de Macron s'explique par la nécessité de rééquilibrer une comptabilité bancaire depuis des années.

Qu'implique la Suppression du Timbre GG :

- Chasseurs de Petit Gibier ou Grand Gibier sont maintenant dans le même panier.
- Donc tous les chasseurs participeront au dégât de GG.
- Ce manque à gagner est reporté sur les Fédé et des Fédé sur les ACCA et les ACCA sur vous.
- Ce qui entraîne pour les ACCA une augmentation de la redevance Fédé calculée à ha
- Pour St Paul 789.10ha boisés, décomposé comme suit
- de 0 à 50ha = forfait de 200€ = 200€
- de 50 à 100 = 1.20€/ha = 60€
- de 100 à 250 = 1€/ha = 150€
- de 250 à 500 = 0.80€/ha = 200€
- de 500 à 1000 = 0.60€/ha = dans cette tranche nous avons $289.1 \times 0.60 = 173.46$
- Soit $200+60+150+200+173.46 = 783.46€$
- La cotisation l'an dernier était de 263.82€ soit 519.64€ de plus
- Pour les Domaines 319ha avec le même calcul nous avons estimés à 460€
- Soit $783 + 460 = 1243€ / 67 = 18.55€$ par chasseur

La Responsabilisation des Dégâts

- Notre UG ayant dépassé son cotât de dégâts en 2017/2018 (c'est toujours N-1)
- Cette année donc nous avons tous pris une cote part des dégâts.
- Pour notre ACCA 773.06€ moins la réduction de la fédé de 399.27€ (somme prise dans la réserve dégât de la Fédé) = 373.79€
- l'an prochain, il n'aura plus de réduction de la fédé.
- Pour ONF nous avons estimé le montant à 50€

L'adition Totale

- Soit Dégât et Permis = $783 + 460 + 373 + 50 = 1666€$ soit environ 25€ par chasseur

Le Loup

- Comme vous le savez, le loup, les années précédentes venait faire des chasses sur notre commune puis repartait. Mais depuis l'été dernier il a élu domicile sur notre commune.
- Je pense que vous avez tous trouvé des carcasses de Mouflon
- Avez vous imaginé l'ampleur du dégât non seulement sur le mouflon mais aussi sur le chevreuil, le sanglier et peut-être moins sur le chamois.
- Plusieurs d'entre nous l'on vu pendant la chasse juste au-dessus du sorbier.
- D'autre l'ont vu devant chez eux
- D'autre l'ont vu en courant
- Etcetera
- En un an il a presque détruit une population de mouflons que nous avons mis 50 ans à faire prospérer
- Nous en comptons en 2015 340 Mouflons, en 2017 300, et l'an dernier 180 et cette année nous verrons le résultat car vu le nombre qui pâture dans les prés s'il en reste 50 à 80 pour la prochaine saison ça sera déjà bien.
- Je pense que nous pouvons nous préoccuper du devenir de la chasse car nos instances pour le moment ne bouge pas trop.
- Que devons nous faire ? Une lettre au Maire pour l'informer du loup sur sa commune, mobiliser toutes les ACCA pour rencontrer des élus comme nos sénateurs ou conseillers départementaux ou bien faire une manif de gilets orange.
- Avez vous des idées ?
- Pour le moment je vous incite donc à faire la formation loup pour être prêt le jour J
- Pour ma part je me suis inscrit pour la session du 26/06 de 19h à 21h30

Le Plan de Chasse

- Le plan de chasse Chamois a été réalisé à 100%.
- Le plan de chasse Mouflon a été réalisé à 100%.
- Le plan de chasse Chevreuil a été réalisé à 71%.

Les Manifestations

- Deux mots sur nos manifestations
- Je remercie les chasseurs pour leur temps donné à organiser la Cochonade.
- La Cochonade cette année a rapporté 2 715€.
- Le bénéfice était au rendez vous pas comme les chasseurs.
- Seulement une trentaine de chasseurs sur 67 ont acheté de la cochonnaille.
- Sur les 37 autres on enlève 17 étrangers il reste 20 chasseurs locaux qui apparemment n'aiment ni cochonnaille ni la buvette.
- J'espère que pour le prochain BT du 11 et 12 mai les chasseurs seront au rendez vous sur les pas de tir ou à la buvette.
- Pour l'instant 5 équipes sur 7 ont répondu présent pour l'organisation je les remercie.
- N'oublions pas que le résultat du BT agit directement sur le prix des cartes pour la saison 2020/2021.

2) **Bilan Financier :**

Présentation des comptes de la saison 2018/2019 ainsi que les comptes prévisionnels pour la saison 2019/2020 par le Trésorier Loïc Alberti.

3) **Comptes Prévisionnel 2018/2019 :**

Présentation des comptes prévisionnels pour la saison 2019/2020 par le Trésorier Loïc Alberti.

Après présentation, l'approbation des dits comptes et des comptes prévisionnels est mise au vote.

Vote

Abstention : 7

Contre : 7

Pour : 46

Nul : 2

Après résultat du vote avec 46 voix pour, les comptes présentés par le Trésorier sont approuvés par l'Assemblée Générale pour la saison 2018/2019, et quitus lui est donné pour sa gestion.

Les comptes prévisionnels pour la saison 2019/2020 sont également adoptés.

4) **Prix des Cartes.**

Le CA vous propose donc cette année une augmentation des cartes de 0% ou de 5% ou de 10%.

Rappel du Prix des cartes de l'an dernier

- pour la 1^{er} année de chasse Gratuite
- pour les – de 20ans → 55€
- pour les sociétaires + 70ans → 75€
- pour les sociétaires → 105€
- pour les ½ étranger → 180€
- pour les étrangers → 265€

Vote

0% : 11

5% : 37

10% : 12

Nul : 3

Après résultat du vote avec 37 voix pour, il est décidé une augmentation de 5% soit:

Le prix des cartes pour la saison 2019/2020 est de :

- pour la 1^{er}année de chasse Gratuit
- pour les – de 20ans · 55€
- pour les sociétaires + 70ans · 80€
- pour les sociétaires · 110€
- pour les ½ étrangers · 190€
- pour les étrangers · 280€

5) **Cartes Sanglier.:**

- Le CA vous propose cette année la création d'une carte sanglier à 150€, cette carte donnera le droit de chasser uniquement en battue et leur nombre sera limité à 10.

Vote

Contre : 26

Pour : 34

Nul : 3

Après résultat du vote avec 34 voix pour, il est décidé :

- Que la carte Sanglier soit instaurée.

6) **Chasseurs Etrangers.:**

- Le CA vous propose cette année une augmentation de 5 du nombre de chasseurs "Etrangers" dans l'ACCA qui portera à 25 le nombre de chasseurs "Etrangers".

Vote

Contre : 24

Pour : 36

Nul : 3

Après résultat du vote avec 36 voix pour, il est décidé :

- Que le nombre de chasseurs "Etrangers"soit porté à 25.

7) **Cartes Journalières.:**

Le CA vous propose cette année d'assouplir le règlement des cartes journalières par :

- La Suppression de la prise de la carte la veille.
- La Délivrance des cartes à partir de l'ouverture.

Vote

Abstention : 2

Contre : 6

Pour : 52

Nul : 3

Après résultat du vote avec 52 voix pour, il est décidé :

- Que les cartes journalières seront données à partir de l'ouverture et le jour même.

8) **Permanence pour la Vente des Cartes :**

La permanence des cartes s'effectuera :

Le vendredi 30 août de 16h30h à 19h30 au Local ACCA

Cette année aucune carte ne sera délivrée à une tierce personne. Chaque chasseur devra se présenter avec :

- Le Permis de chasse.
- La validation.
- L'assurance.
- Et bien sûr signature de l'engagement individuel avant la remise de la carte.

9) **Petits Gibiers :**

Date d'ouverture et clôture de l'ensemble du Petit Gibier

Il est convenu que la chasse fermera comme indiqué par l'arrêté Préfectoral relatif à l'ouverture et clôture de la chasse.

Le lapin

Il est convenu d'ouvrir la chasse du lapin 1 semaine complète afin de permettre aux personnes travaillant en poste de pouvoir le chasser. La semaine ouverte sera la dernière du mois d'octobre.

L'affût est interdit, la fermeture fixée à 17h.

La chasse sera limitée à un lapin par jour et par chasseur.

Le Faisan

Courant mai après le BT je vais convier tous les chasseurs qui ont prélevés des faisans l'an dernier à une réunion pour voir comment améliorer cette chasse.

Pour info l'an dernier

- Nous avons lâché 50 jeunes faisans en juillet et 280 pendant la chasse, au total 330
- Il y a eu 101 faisans de prélevés soit 30% par 17 chasseurs soit 25% des chasseurs

10) **Chefs d'Equipes :**

Cette année je ne feras pas voter les chefs d'équipes.

La Délégation des chefs d'équipes incombe de plein droit le Président détenteur du droit de chasse qui est le seul à déléguer tout pouvoir aux chefs d'équipe et aux responsables de battue.

Je délègue tout pouvoir aux chefs d'équipe suivants :

- Equipe A : Marcel Geymond
 - Equipe B : Joël Dumas
 - Equipe C : Bruno Plain
 - Equipe D : Patrick Coillard
 - Equipe E : Sébastien Torsani
 - Equipe F : Yves Trinidad
 - Equipe G : Jean Luc Barneaud
-
- Comme chacun est libre de chasser dans telle ou telle équipe.
 - Les Chefs d'équipe recevant d'autres chasseurs venant d'autres équipes m'informeront de ces changements.

11) **Réalisation, Demande et Attribution du Plan de Chasse :**

Réalisation du Plan de Chasse ACCA & ONF 2018 / 2019

- 7 Chevreuils attribués = 5 réalisés
- 1 Chamois cl3 attribué = 1 réalisé
- 4 Chamois cl2 attribués = 4 réalisés
- 3 Chamois cl1 attribués = 3 réalisés
- 5 Chamois J attribués = 5 réalisés
- 13 Mouflons M attribués = 13 réalisés
- 12 Mouflons F attribués = 12 réalisés
- 13 Mouflons j attribués = 13 réalisés
- 0 Tétras attribués

Demande Plan de chasse 2019 / 2020 ACCA et ONF

- Chevreuil 6 & 1 ONF = 7
- Chamois 4 & 9 ONF = 13
- Mouflon 15 & 15 ONF = 30
- Tétras = 1

12) **Chamois Mouflon :**

Retour des bagues

- Comme chaque année le retour des bagues sera le dernier vendredi de novembre soit le 22 Novembre 2019

Tir Sanitaire du Mouflons

- Cette année aucune bague ne sera réservée au tir sanitaire.

Arrêt du Plan de chasse Chamois ou Mouflons

- La chasse fermera suivant l'arrêté préfectoral ou l'arrêt voté par le CA.

13) **Chevreuil :**

- L'an dernier nous avons prélevé 5 chevreuils sur 7.

Tir d'été

- Plusieurs équipes sont intéressées par le Tir d'été à l'approche à partir du 6 juillet nous allons le mettre en place.
- Les chefs d'équipe intéressés par le tir d'été me le feront savoir avant fin mai.
- Comme cette période tombe en fin de saison cynégétique et avec la nouvelle loi chasse la fédé délivrera cette année les validations q'à partir de juillet.
- Je suis en attente de réponse de la fédé pour finaliser le règlement.

Arrêt du Plan de chasse Chevreuil

- Comme l'an dernier les bagues ne seront pas rendues le 23/11 et la chasse fermera suivant l'arrêté préfectoral ou l'arrêt voté par le CA.

14) **Sanglier :**

Chasse individuel

Le CA vous propose cette année une modification des secteurs donnant droit à la chasse individuel.

- Sur le secteur de Combarneaud, Embossou, col Vert, col de l'Arc et des Picheres la chasse individuelle sera réglementée elle sera donc autorisée du lever du jour à 12h
- Sur le secteur du Baschassé, des Pins et de la Lampe la chasse individuelle sera réglementée elle sera donc autorisée du lever du jour à 8h
- pour des raisons de sécurité ces trois secteurs se trouvant les plus proches de l'urbanisation et chassé par un nombre important de chasseurs pratiquant la chasse du petit gibier et de plus certain comporte les enclaves d'une chasse privée.

Vote

Abstention : 1

Contre : 21

Pour : 38

Nul : 3

Après résultat du vote avec 38 voix pour, il est décidé :

- Sur les secteurs de Combarneaud, Embossou, col Vert, col de l'Arc et des Picheres la chasse individuelle sera réglementée et sera donc autorisée du lever du jour à 12h
- Sur le secteur du Baschassé, des Pins et de la Lampe la chasse individuelle sera réglementée et sera donc autorisée du lever du jour à 8h

15) Corvées.:

Rappel :

Le système de récompenses représente **35%** des attributions du plan de chasse Chamois et Mouflon.
Les chefs d'équipes me donneront le détail des corvées effectuées avant le 1 septembre 2019. Après cette date les points ne seront plus pris en compte.

La 1ère Corvée

Elle a eu lieu le samedi 06 Avril

Travaux effectués :

- Entretien de la piste de la glaise.
- Entretien de la piste du col de l'arc
- Entretien du sentier du baschassé
- Entretien du sentier du bois de rochas avec pose d'une main courante.
- Entretien du sentier de plantain.
- Préparation des panneaux avec l'affiche du BT.
- Bois de chauffage.
- Rangement de la baraque à Mais.
- Pose d'étagères à l'étage du local et rangement.

Merci aux 21 chasseurs ayant participé à cette corvée

Les Autres Corvées

La Corvée Pour la préparation du BT

Aura lieu le samedi 04 Mai

La Corvée de Rangement du BT

Aura lieu le lundi 13 Mai

La 2eme Corvée

Aura lieu le samedi 08 Juin

16) **Autorisation de Tir Grand Gibier.:**

Le CA vous propose cette année une autorisation des prélèvements Chamois et Mouflons suivant le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Abstention : 0

Contre : 26

Pour : 33

Nul : 4

Après résultat du vote avec 33 voix pour, il est décidé :

- De prélever Chamois et Mouflons suivant le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

17) **Contrôle des Bêtes :**

Le CA apportent des Modifications sur le contrôle des bêtes

- L'heure de contrôle sera de 18h à 18h30.
- Plus q'une seule personne du bureau sur la liste de permanence.
- Le chasseur enverra un SMS au Président stipulant l'espèce et la classe d'age.
- Le chasseur appellera la personne de permanence et à défaut il appellera le Président qui assurera la permanence où trouvera un suppléant et/ou un Garde.
- Le Président enverra un SMS aux gardes et aux CA.
- Si la personne de permanence fait partie de son équipe, le chasseur appellera directement le Président qui assurera la permanence ou trouvera un suppléant et/ou un Garde.
- Toute faute de non respect de ce règlement sera infligé d'une sanction de 150 points par faute.

18) **Règlement du Dépôt Fiches de Tour.:**

Le CA apporte des modifications et des précisions sur le dépôt des fiches de tour.

- Dépôt uniquement le vendredi soir au local entre 18h et 18h30, non par mail et ni en dehors de la plage horaire de la permanence.
- Si aucune liste n'est déposée entre 18h et 18h30 par une équipe, sont secteur sera interdit à la chasse et cette équipe ne pourra chasser tous modes de chasse.
- Toute faute de non respect de ce règlement sera infligé d'une sanction de 150 points par faute.

19) **Déplacement d'une Réserve :**

Le CA vous propose cette année le déplacement d'une réserve pour le petit gibier ce qui nous implique à :

- Supprimer la réserve de Champareau, car une partie de cette réserve le long du ruisseau coté cimetièrre est chassable, elle serait remplacée par une autre de même surface.
- Pour le moment deux emplacements sont à l'étude de l'église au Meinget ou de port de coche au barrage de la lampe.

Abstention : 5

Contre : 25

Pour : 30

Nul : 3

Après résultat du vote avec 30 voix pour, il est décidé :

- d'étudier la faisabilité du déplacement de cette réserve.

20) **Modification du RI pour les Dates de Fermeture :**

L'assemblée Générale en date du 12/04/2019, donne pouvoir au Conseil d'Administration dans le cas d'une situation exceptionnelle (dégâts importants, phénomène météorologique exceptionnel, baisse des effectifs ou augmentation des effectifs d'une espèce gibier, ...), de décider à la majorité de ses membres présents ou représentés, d'élargir ou de réduire la période et/ou les modalités de chasse du gibier concernées. Une information sera alors transmise à tous les membres de l'ACCA (mail, SMS, courrier, affichage, au choix...) informant du caractère exceptionnel de cette décision motivée par l'obligation de maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et la gestion des populations de gibier entrant dans les prérogatives l'ACCA conformément à l'article L422-2 du code de l'environnement.

Abstention : 7
Contre : 19
Pour : 34
Nul : 3

Après résultat du vote avec 34 voix pour, il est décidé :

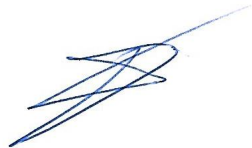
- Que le CA pourra modifier les dates de fermeture par espèces.

21) **Comptage :**

Comme chaque année le comptage aura lieu le dernier samedi de juillet soit le 27.
Nous ne manquerons pas de vous le rappeler.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Président
Patrick Coillard



Le Vice Président
Tristan Garcin

